

article que nous ne saurions approuver, c'est celui qui donne à la nouvelle commune le nom d'Epercieux-Saint-Paul. Cette dénomination est, à notre avis, très-mal conçue; car elle pourra faire croire un jour que Saint-Paul était l'ancien chef-lieu, ce qui n'est pas. On disait au contraire, autrefois, Saint-Paul-d'Épercieux, pour rappeler l'origine de cette petite paroisse, formée en démembrement de celle d'Epercieux* Puisqu'on voulait conserver le nom des deux communes malgré leur réunion, il fallait écrire Epercieux-et-Saint-Paul. De cette manière on eût laissé à chaque localité son rang et aux rédacteurs de cartes le moyen d'être exacts en divisant ce mot en deux, et en attribuant chacune de ses parties au village auquel elle appartient. Ce mode de dénomination est fort en usage dans le département du Rhône, et nous l'approuvons lorsqu'elle s'applique à deux localités d'égale importance, car autrement un nom seul suffit, celui du centre de population le plus considérable.

La Rivière-en-Lavieu était une ancienne parcelle de la paroisse de Lésigneux qui s'était séparée de son chef-lieu vers 1791. Le peu d'importance de cette commune fit sentir la nécessité de la restituer à Lésigneux. Une ordonnance du 14 juillet 1830 opéra ce changement. Le territoire de la Montagne-en-Lavieu, qui ressortissait auparavant au canton de Saint-Jean-Soleymieux, fut par là rattaché à celui de Montbrison; mais une autre ordonnance du 11 juin 1842 rendit une partie de ce territoire au canton de Saint-Jean, en décidant que les hameaux de la Côte et de Pinatel seraient distraits de la commune de Lésigneux et réunis à celle de Lavieu.